

Rapport Sauvé : comment l'Église catholique a instauré la loi du secret ?

par

Christian Terras

Golias, 5 octobre 2021

L'Église a instauré la loi du secret qui dépasse le silence entourant le fonctionnement de ses institutions. Elle savait que le secret fait partie intégrante du mode opératoire des prêtres pédophiles. L'Église a nié et minimisé l'ampleur des agressions sexuelles sur mineurs tant en nombre, qu'en gravité, en contournant, et déviant la notion de crime en choisissant de parler plutôt de pédérastie et d'homosexualité. L'Église a appliqué de manière inconsidérée le pardon, en ne plaçant pas l'abus sexuel comme un crime. L'Église ne pourra en finir avec la pédophilie, tant qu'elle attirera en son sein des individus immatures psychiquement et sexuellement, et tant qu'elle continuera à entretenir et à développer, dans le modèle clérical, le fantasme de la toute puissance divine. C'est l'archaïsme de l'Église qui favorise les abus sexuels et spirituels, car ces deux types d'abus sont la conséquence d'un même rapport malsain du pouvoir et du sacré. L'Église n'en finira avec les abus sexuels et spirituels que lorsqu'elle s'ouvrira à la démocratie, et qu'elle fera sa réforme notamment dans le domaine de la sexualité. Elle en finira avec ces maux, lorsque son fonctionnement interne cessera de renforcer les tendances à l'immaturité psychologique et spirituelle de ses clercs...

Les prêtres pédophiles sont certes malades de leurs propres pulsions, mais ils sont le fruit du fonctionnement au sein de l'Église. Il n'est pas aisé pour quelqu'un éduqué dans le respect absolu des prêtres - véritables hommes de Dieu - et dans l'obéissance à l'institution religieuse, d'oser parler. La hiérarchie catholique a longtemps reproché aux médias

d'avoir construit, de toutes pièces, l'image d'une Eglise fabricant, à la chaîne, des pédophiles. Parler de pédophilie dans l'Histoire pourrait sembler un anachronisme, puisque le mot n'apparaît qu'au XIXe siècle. Mais cela ne signifie pas qu'il n'y avait pas d'agressions sexuelles sur mineurs, ni même que ces comportements n'étaient pas considérés comme fautifs. Les textes les plus anciens, remontant à Babylone (1750 av JC), font état d'inceste. La grande différence avec la mentalité d'aujourd'hui est que les Anciens n'entendent pas protéger les enfants, mais seulement l'ordre social. Dans la Grèce antique - depuis le Ve siècle avant notre ère - l'enfant mâle préadolescent est confié à un pédagogue qui a la responsabilité de son éducation. Ces relations entre maîtres et élèves étaient en principe platoniques, mais elles devenaient la plupart du temps sexuelles. Sous la Rome antique, ce sont les esclaves qui sont soumis aux abus de leurs maîtres. Avec l'arrivée du christianisme, bien que les interdits sexuels sont nombreux, les enfants ne bénéficient pas d'une protection particulière. Ainsi si l'homosexualité est fermement condamnée par les Pères de l'Église, la pédophilie et le viol de jeunes filles l'est dans une moindre mesure. Bien que l'épée de l'excommunication est souvent brandie, les sanctions prononcées se limitent pour de nombreux coupables à une simple pénitence. Il faudra attendre le concile de 1179 après J.-C. pour que les clercs reconnus coupable de relations « contre nature » avec des enfants soient condamnés à l'excommunication et à la réclusion à vie dans un monastère... Au moment de la contre Réforme, l'Eglise choisit de faire des exemples : les religieux coupables de sodomie sont réduits à l'état laïc, et sont remis à la sentence (peine capitale) des autorités civiles. La

hiérarchie de l'Église romaine n'aura de cesse, durant des siècles, de légiférer sur les abus sexuels tout en gardant la mainmise sur la justice à donner, hors du cadre de la société civile. Et cela est encore vrai aujourd'hui... Toutefois l'Eglise établira une chape de plomb sur les abus sexuels des prêtres au milieu du XIXe siècle, et ce parallèlement au renforcement du pouvoir clérical de Rome et du Vatican. L'obligation ainsi du secret posée par le pape Pie IX, en 1866, ne sera plus jamais remise en cause, ni en 1917, lors de la rédaction du code de droit canon, ni par Jean Paul II ni par Benoît XVI... Il faut attendre le pape François pour avoir une approche de tolérance. Encore que, les lois canoniques, en la matière, sont d'une telle complexité qu'elles peuvent s'éloigner de la vision du pape Bergoglio.

Beaucoup ont voulu croire que les affaires de pédophilie dans l'Eglise catholique ne concernaient que des cas individuels, mais lorsque est apparu que toute l'Eglise américaine était impliquée, les mêmes voix ont expliqué qu'il s'agissait d'un problème spécifique aux Etats-Unis, conséquence de la culture hédoniste nord-américaine. De fait les Etats-Unis ont été le premier pays à prendre conscience que l'existence de prêtres pédophiles ne se réduisait pas à une série d'affaires, mais à un véritable système organisé. Au début des années 1990, les premières mises en garde et accusations viendront d'un dominicain américain... Le Père Thomas Doyle rédigea deux rapports dénonçant les agressions sexuelles, et mettait en garde sur un scandale national à grande échelle, si la hiérarchie ecclésiale continuait à faire la sourde oreille. Il perdra son poste de conseiller à l'ambassade du Vatican à Washington. Loin de le

décourager, il se mettra alors au service des associations de victimes et deviendra un lanceur d'alerte. A sa suite, les médias américains vont jouer un rôle important. Au début de l'année 2002, des journalistes du *Boston Globe* ont révélé une série de poursuites pénales à l'encontre de cinq prêtres catholiques, mettant en lumière la question des abus sexuels sur mineurs commis au sein de l'Église catholique. Le cardinal Bernard Law, archevêque de Boston, devient ainsi le symbole d'une Eglise incapable de protéger les enfants en son sein. L'opinion publique exigera sa démission qui prendra effet le 13 décembre 2002. En 2008, la sortie du film documentaire « Délivre nous du mal » d'Amy Berg fera l'effet d'une bombe. Ce film relate le parcours de prédateur du Père Oliver O'Grady, le plus tristement célèbre pédophile de l'histoire de l'Eglise catholique moderne connu à ce jour. Amy Berg a retrouvé O'Grady après que celui-ci a été incarcéré et extradé vers l'Irlande, son pays natal. Utilisant son témoignage comme point de départ, elle a enquêté sur les rouages d'un système corrompu. La couverture de ces affaires a encouragé d'autres victimes à s'exprimer sur des abus qu'elles ont subis, entraînant d'autres poursuites, et de nouvelles affaires judiciaires. Rome va cependant s'opposer à la conférence des évêques américains. Car ces derniers souhaitent une vraie politique de « tolérance zéro », avec la dénonciation systématique des prêtres pédophiles. En juin 2002, sous la pression du Vatican, l'épiscopat américain adopte un texte de compromis qui décide de ne pas exclure les clercs pédophiles, et de les cantonner dans des activités sans contact avec les paroissiens. Les associations américaines de victimes s'insurgent, de ce document jugé faible. Les évêques américains empêchés d'agir librement, à

cause du Vatican, vont le contourner en s'adressant à un organisme extérieur le John College of Criminal Justice, de l'université de New York, qu'ils chargent d'étudier le phénomène pour la période 1950-2002. En 2004 est rendu public The John Jay report, ce document, qui fait toujours référence aujourd'hui, parle d'un scandale systémique et met à bas l'affirmation du Vatican et de Jean Paul II, farouchement opposé à la lutte contre les clercs pédophiles, que moins de un pour cent des prêtres seraient concernés par ce scandale. Deux autres rapports seront publiés par le John College, en 2006 et en 2011, confirmant l'existence d'un vaste système de dissimulation de la vérité. *L'Eglise catholique américaine va alors choisir de payer pour éviter au maximum les procès. Les victimes recevront ainsi plus de trois milliards de dollars de dédommagements.*

En Irlande, la multiplication des scandales pédophiles des clercs fera beaucoup de mal à l'Eglise locale, d'autant que l'Irlande est un fief traditionnel du catholicisme romain. On aurait pu alors croire que Rome ferait amende honorable, mais le Vatican persistera dans son attitude de déni. Bien que dénonçant les prêtres pédophiles, Rome stigmatisera non seulement la perte des repères religieux, qui auraient conduit le pays à la dérive morale, mais aussi la laïcisation de la société irlandaise (cf. la lettre du pape Benoît XVI en 2010). Or depuis 2002, ce sont près de quinze mille personnes qui se sont déclarées victimes d'agressions sexuelles de la part de clercs. Sous la pression de l'opinion, le gouvernement irlandais crée des commissions d'enquête avec des rapports, publiés en 2005 et 2009, qui dénoncent

l'absence de signalement des agressions à la police, le refus d'exclure de la prêtrise les clercs pédophiles, et la politique systématique d'exfiltration des coupables. L'Eglise d'Irlande change alors de ton : le cardinal archevêque de Dublin, Mgr Martin présentera officiellement ses excuses. Dans son rapport, publiée en 2011, le directeur d'Amnesty Irlande - Colm O'Gorman lui-même victime de tels abus - affirme que les abus sexuels commis par des religieux catholiques sur des dizaines de milliers d'enfants sont « **le plus gros échec en matière de droits de l'homme dans ce pays** ». Il dénoncera aussi le système de silence et de corruption instauré par l'Eglise.

La France serait-elle moins coupable en matière d'abus sexuels ?

On a longtemps pu le croire à voir la mine satisfaite d'un certain nombre d'évêques, mais les affaires ne cessent aujourd'hui de fleurir notamment avec la mise en place de la Commission indépendant sur les abus sexuels dans l'Eglise. L'Eglise de France a aussi pris des mesures indispensables, mais minimales, comme la création d'un site internet pour entrer en contact avec les cellules d'écoute ouvertes dans tous les diocèses. Mais qui peut croire qu'actuellement le remède est à la hauteur du mal ? Selon un sondage Odoxa, publié, en 2016, par *Le Parisien* 56 % des Français ont une mauvaise image de l'Eglise catholique, et 65 % estimaient que le cardinal Barbarin devait démissionner, au moment où éclate l'affaire Preynat. L'Eglise de France aurait pu éviter un tel discrédit, en choisissant de protéger en priorité les enfants. Elle ne l'a pas fait. Elle a obéi au Vatican, en

continuant à minimiser les chiffres : une centaine de prêtres en tout et pour tout...

Mais pour aller plus loin, et pour tenter de comprendre pourquoi **le système ecclésiastique se recroqueville dans le déni**, ou tout du moins est resté si longtemps aveugle sur les affaires de pédophilie de ses clercs, il convient d'appréhender cette question : « Qu'est ce qu'un enfant pour un prêtre pédophile ? » L'immense majorité des prêtres pédophiles sont des « Grands enfants », cherchant son alter ego, incapable d'accéder à des relations adultes avec d'autres adultes. Il dit aimer l'enfant, être un « bon père aimant ». Ce type de pédophile ne se perçoit pas comme un agresseur. C'est ce que nos différentes enquêtes que nous avons publiées dans la revue *Golias* ont démontré.

On oppose deux grands types de pédophile : le pervers sexuel et le pédophile « grand enfant » (cf les travaux de la psychologue Léonor Bruny). Le pervers sexuel cherche dans la domination de l'autre une sorte de jouissance, c'est pourquoi il est porté à établir un rapport de domination, si possible démultiplié. Ces personnalités sont totalement dépourvues d'empathie : tout ce qui fait l'humanité de l'autre est gommée. Se croyant au-dessus des lois, ils s'arrogent ainsi de disposer à leur gré de l'enfant chosifié. Ils n'éprouvent aucune culpabilité, aucun remord, pour les actes commis. Ils n'en comprennent même pas la gravité. L'enfant est une proie facile, permettant d'assouvir une pulsion destructrice passagère, et réitérée.

Le pédophile « grand enfant » est une personne immature psychiquement, et sexuellement. Il cherche des relations avec un alter ego. Pour ce dernier, l'enfant est la figure d'un autre moi-même. Le choix d'un enfant proie est une tentation vaine de réparation de sa propre histoire. L'immense majorité des prêtres pédophiles se rangent dans cette deuxième catégorie. Le prêtre pédophile « grand enfant » admire l'enfant tout en l'instrumentalisant. Ne serait ce que parce qu'un mineur semble un choix sexuel moins grave qu'un autre homme adulte (condamnation de l'homosexualité) ou qu'une femme (diabolisation de la femme et de l'hétérosexualité). L'enfant représente alors pour le clerc pédophile « grand enfant » l'innocence, l'absence de perversion. Il ne rencontre pas un autre être sexué, mais chosifie un objet sexuel. Ce prêtre pédophile s'avère animé par une recherche de pureté, ce qui le porte, compte tenu de son immaturité héritée et entretenue vers ce que l'enfant représente, mais faute d'outils symboliques, il passe à l'acte et agresse l'enfant. ***C'est ce qui nous conduit à soulever la question de l'immaturité psychique de nombreux prêtres***

L'immaturité psychique des prêtres

L'Eglise catholique ne cesse de dire que la société produit des êtres immatures. Mais qu'en est-il d'elle même et de ses clercs ? Plusieurs études nord-américaines montrent que les deux tiers des prêtres ne sont pas mûrs affectivement. Ces travaux sont confrontés par des enquêtes européennes, comme celle du Sapec, une association de victimes en Suisse, qui s'inquiète de la multiplication des soins cliniques des prêtres de façon générale : « Nous nous interrogeons sur les

critères de sélection des candidats, sur le contenu de leur formation dans les matières de la biologie, de la psychologie notamment, mais aussi concernant la sexualité dans son développement de l'enfance jusqu'à l'âge adulte, tant chez l'homme que chez la femme. Nous exprimons notre inquiétude devant le peu de réflexions communes et transmises dans le cursus de formation des séminaristes sur les questions centrales comme le vrai et le faux sacré, l'autorité et ses abus, la transparence et la culture du secret. Les fidèles devraient pouvoir compter sur le fait que les candidats retenus, pour devenir prêtres, soient des personnes équilibrées sur le plan psychique, qu'ils soient des personnes matures. »

Plusieurs facteurs jouent en réalité dans le sens de l'immaturation de nombreux prêtres. Tout d'abord le recrutement d'individus immatures, résultat de leur propre histoire personnelle. Le prêtre et psychothérapeute Eugène Drewermann montre notamment que les prêtres ont souvent eu une enfance caractérisée par la présence d'une « mère dévorante », surjouant le rôle du sacrifice de soi au profit de la famille. L'enfant devenu prêtre habite ce rôle sacrificiel maternel, dont rien de bon ne peut sortir psychiquement. Le fonctionnement, social et psychologique, de l'Église catholique tend à maintenir, sinon à renforcer cette immaturité psychique. Les prêtres immatures sont structurellement malheureux dans un système, comme celui de l'Église, qui les rend malades et inguérissables. L'immaturation sexuelle de nombreux prêtres en est l'expression dominante.

Immaturité sexuelle des prêtres

Comment un enfant mineur peut-il devenir un objet d'amour pour un adulte ? Le passage aux actes pédophiles peut être interprété comme un sursaut contre le discours appelant le prêtre au sacrifice de soi, sursaut contre les idéaux dirigés contre la vie, contre un imaginaire mortifère. Ce refus du sacrifice de soi débouche paradoxalement sur le sacrifice de l'autre, donc du plus faible. Ce prêtre ayant survécu à une mère sacrificielle, vit de sacrifices en agressions constantes. Sa pédophilie apparaît alors comme un symptôme névrotique, c'est à dire comme une solution certes impossible, mais rendant cependant sa vie provisoirement possible. Ce choix est une impasse parce que les conditions rendant nécessaire la névrose restent inchangées. Au final, cette solution criminelle repose sur le meurtre psychique de l'enfant agressé. D'autant que le prêtre, à la différence des autres hommes et femmes, fait figure d'exception dans son rapport au surnaturel. Bien que croyant dans la toute puissance divine, il n'occupe pas le bas de l'échelle sociale, puisqu'il pense avec la vocation avoir été choisi directement par Dieu, et se trouve au coeur des stratégies correctives religieuses. Les autres, au bas de l'échelle sociale, se débrouillent eux-mêmes en mettant en place des stratégies correctives, comme la présence du surnaturel, de l'ésotérisme, de l'astrologie, de la voyance, de la protection d'un saint patron, etc. Le prêtre est lui au coeur et en même temps au-dessus. L'Eglise catholique fait désormais appel à des psychologues dans le cadre du discernement des vocations. Ce qui n'est pas le cas dans de nombreux séminaires. L'Eglise commence à comprendre que les

solutions qu'elle pratiquait à l'endroit de ses prêtres pédophiles étaient inefficaces (exfiltrations, déni, protection de l'institution qui ne doit pas être souillée par le crime de simples individus, etc.). ***Elle est en train de réaliser que la pédophilie ecclésiale est un phénomène mondial.*** Ce qui nous amène à regarder les systèmes de défense, de l'institution ecclésiastique, en matière de pédophilie de ses clercs.

Dissimuler les faits

Le premier système de défense de l'Eglise catholique a été de ***dissimuler la réalité le plus longtemps possible***, y compris en faisant pression sur les victimes, et en imposant le secret absolu si elles voulaient voir l'affaire jugée et appréciée, voire prise en compte par elle. L'Eglise a ensuite tenté de ***banaliser, au maximum, la réalité des agressions***, soit en minimisant la gravité des faits, des affaires mal comprises, des relations de tendresse confondues avec des agressions, soit en minorant le nombre d'affaires qui apparaissaient au grand jour. Combien de fois n'a-t-on pas entendu l'épiscopat français déclarer que ces affaires ne concernaient qu'un tout petit nombre de prêtres.

La faute à la libération des mœurs

Ce système de défense a été notamment élaboré, tout au long du pontificat de Jean Paul II, pour qui ***la pédophilie des clercs était un mensonge, et un complot ourdi par les communistes et les ennemis de l'Eglise.***

La culture du silence

Il s'agit là d'un véritable système voulu, pensé et imposé avec l'idée que n'existerait pas de Salut en dehors de l'Église, et que ses intérêts supérieurs primeraient sur ceux des enfants. On l'a vécu à *Golias* lors de notre enquête sur Mgr Di Falco, où le cardinal Lustiger parfaitement au courant du problème, convaincu du témoignage de la victime, a préféré in fine défendre l'indéfendable, au nom de la protection et de la réputation de l'Église catholique.

Une omerta soigneusement organisée

L'Église catholique n'établit une chape de plomb sur les abus sexuels de ses prêtres qu'au milieu du XIX^e siècle, comme on l'a vu plus haut, et ce parallèlement au renforcement de son pouvoir ecclésiastique. L'obligation du secret est posée par le pape Pie IX, dans une « Instruction » de 1866, concernant les prêtres coupables de « fautes graves » désignées sous le terme de « sollicitation ». Le code de droit canonique, rédigé en 1917, reprend ce dispositif. En 1922, le Vatican édicte de nouvelles directives « *Crimen sollicitationis* » (actualisé en 1962) introduisant un degré exceptionnel de confidentialité. Le secret concerne les membres de l'Église impliqués dans les enquêtes de mœurs, et les juges des tribunaux ecclésiastiques, ***tous doivent jurer le secret total et perpétuel sous peine d'excommunication.*** Ce serment sera même élargi aux témoins et aux victimes des abus. L'Église n'envisage toujours pas le recours systématique à la juridiction civile, pour des clercs coupables, seulement l'obligation faite à chaque catholique de dénoncer aux

autorités ecclésiastiques tout abus sexuel sur enfant, ou toute autre faute de « sollicitation ». On notera que l'Eglise prévoit les mêmes procédures en cas d'accusation d'homosexualité. « Crimen sollicitationis » reste la référence jusqu'en 2001, date à laquelle le pape Jean Paul II publie « Sacramentum sanctitatis tutela », sous la pression du cardinal Ratzinger, le futur Benoît XVI, alors préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, en charge du lourd dossier de la pédophilie des clercs. Ce motu proprio, du pape polonais, est la réponse directe aux premières affaires de pédophilie rendues public aux Etats-Unis, et en Europe désormais touchée, elle aussi, par le scandale. La même année, l'affaire Pican ébranle les certitudes de l'épiscopat français. L'évêque de Bayeux-Lisieux sera condamné, à trois mois de prison, pour avoir protégé, et non dénoncé l'abbé Bisset condamné à dix-huit ans de prison. Le décret papal précise, et confirme la compétence de la Congrégation pour la doctrine de la foi pour le suivi des affaires de mœurs, les plus graves, commis dans l'Eglise. Ce document rappelle aux évêques qu'ils ne sont pas compétents, et qu'ils ne doivent pas céder à la pression de l'opinion publique, ou des tribunaux civils puisque la Congrégation pour la doctrine de la foi a une compétence exclusive. Le motu proprio est motivé par la volonté de contraindre les évêques au silence... Comme l'atteste la lettre envoyée en 2001 (document que nous avons révélée en son temps), par le cardinal Castrillon Hoyo, préfet de la congrégation du clergé, qui félicitait Mgr Pican d'avoir choisi le secret : « Je vous félicite de n'avoir pas dénoncé un prêtre à l'administration civile. Vous avez bien agi et je me réjouis d'avoir un confrère dans l'épiscopat qui aux yeux de l'histoire, et de tous les autres

évêques du monde, aura préféré la prison plutôt que de dénoncer son fils prêtre. » En 2010, le cardinal colombien, Castrillon Hoyos, expliquera avoir écrit cette lettre après avoir consulté le pape Jean Paul II, qui lui avait donné son accord et qui l'avait l'enjoint de l'envoyer à tous les évêques du monde.

ROME seule maître à bord

Les évêques n'ont donc plus que le droit d'effectuer des enquêtes préliminaires, et dont les résultats doivent être obligatoirement transmis au Vatican. Cette reprise en main, effectuée sous l'autorité de Jean Paul II, se révélera insuffisante pour éviter que de nouveaux scandales n'éclatent publiquement. Joseph Ratzinger, devenu Benoît XVI, publiera une nouvelle circulaire, en mai 2011, mais elle ne changera rien sur le fond. Le pape Ratzinger hésitera entre un désir de décentralisation dans la gestion des affaires de pédophilie, et une volonté de maintenir la centralisation systématique au sein de la Congrégation pour la doctrine pour la foi. Le pape François qui prendra sa suite, lors de son élection, en 2013, en édictant son motu proprio (11 juillet 2013), permettant d'en finir avec les hésitations procédurales de Benoît XVI, son prédécesseur. La loi du secret ne vise pas simplement à protéger l'Église, et ce pour la simple raison que le prêtre ne se pense pas comme appartenant à n'importe quel groupe. ***Le prêtre n'est pas un humain comme les autres***, puisqu'il est le représentant de Dieu sur Terre. C'est cette théologie du sacerdoce qui serait à réformer. Prendre fait et cause pour le prêtre pédophile, conduit à s'identifier à lui, à considérer que toute mise cause

de sa personne est une mise en cause des autres prêtres, des évêques, du pape, de l'Église, et de Dieu in fine. C'est cela la *fraternité sacerdotale* ! D'autant que vient se greffer sur cette question du secret, et de la solidarité sacerdotale, la problématique de la sexualité.

La sexualité comme souillure pour l'Église

Je ne suis pas de ceux qui disent que le célibat du prêtre ferait des pédophiles, mais que pour repenser la question de la sexualité dans l'Église catholique, il conviendrait de laisser le choix, et d'abolir le célibat ecclésiastique, obligatoire et incontournable, pour devenir prêtre. Abolir le célibat pour repenser, par ricochet, la sexualité au sein de l'Église. Abolir le célibat obligatoire - que ceux qui le choisissent en connaissance de cause, le puisse bien entendu ; mais laisser le choix aux autres de pouvoir faire autrement - *pour en finir avec le cléricalisme de castes, où l'omerta est la règle commune*. D'autant que l'abstinence imposée crée une tension supplémentaire pour des hommes dont le développement psychique, comme on l'a vu plus haut, n'est pas abouti ; ou qui sont dans un certain flou quant à l'objet de leurs désirs sexuels. Cette tension peut alors, selon les circonstances, conduire à des dérapages de tout ordre. Au fond, la sexualité dans l'Église catholique reste, malgré certaines concessions, une souillure. La théologie de la pureté et de la virginité ne conduit-elle pas, certains prêtres, à se tourner plus volontiers vers des enfants, toujours plus « purs » que des femmes ? Il y a en fait dans le catholicisme une peur de l'hétérosexualité, et une préférence inconsciente pour des formes de sexualité

marginales, qui permettent d'éviter de penser et de vivre l'incarnation humaine. La femme ne revêt pas de dimension humaine dans ce dispositif, elle est soit ange ou soit démon. Dans le fonctionnement pédophile des clercs catholiques, l'enfant est au coeur du problème et de la déviance. L'Eglise catholique a toujours hésité entre deux théologies de l'enfance : l'une qui diabolise les enfants et l'autre qui les sacralise.

Deux théologies de l'enfance - L'enfant Messie ou la protection des faibles

Le christianisme a produit, dès les premiers siècles, une conception de l'enfance rompant avec la toute puissance reconnue jusqu'alors au *pater familias*... au père. Il change, en même temps, le statut de la femme en proclamant que l'autorité paternelle est établie dans l'intérêt de l'enfant, et que la mère n'est pas l'esclave du père... d'où la fin de la polygamie et de la répudiation. L'Eglise fondera sur cette base un véritable Evangile de l'enfance. Les enfants du Nouveau Testament se différencient de l'Ancien Testament, puisque ces derniers sont abandonnés comme Moïse, donnés comme Samuel, et oubliés comme David. Ceux du Nouveau Testament sont à l'inverse des exclus privés de parole. « Laissez venir à moi, les petits enfants. Qu'ils restent avec nous, ne les empêchez pas. » Les enfants se trouvent alors promus à la dignité humaine. Dieu est avec l'enfant et se fait enfant. Il redonne ainsi espoir à toutes les familles. L'enfant devient Messie, c'est à dire celui qui est attendu pour sauver la généalogie. Il inaugure un temps nouveau, fécond, par opposition aux temps anciens stériles.

La stérilité des matriarches de l'Ancien Testament n'était pas seulement biologique, mais ontologique. Elle signifiait qu'elles n'avaient pas la vertu d'engendrer du vivant, de faire du neuf. La loi du sang est impuissante à féconder, elle ne peut que se répéter, faire du même. L'enfant Messie libère l'humain des chaînes du sang, et lui ouvre l'accès à l'universel. Le fils de Dieu se trouve dans chaque fils de l'homme, dont l'enfant sauve l'humanité. Le culte de l'enfant Jésus affirme ainsi la spécificité du regard chrétien sur l'enfance. L'enfant Messie devient ainsi le véritable prophète de l'humanité. Or cette vision d'une nouvelle humanité ne durera pas : la femme perdra ses droits économiques, et se retrouvera soumise à l'autorité maritale ; tandis que l'enfant accédera à un statut inférieur, marqué par le péché originel. L'enfant redevient un adulte en miniature, et le dogme du péché originel fait de chaque enfant un être faible face au démon. Saint Augustin dresse un portrait apocalyptique de l'enfant, emblème du Mal... un être intrinsèquement imparfait, fruit du péché originel. En réalité, le discours de l'Eglise sur l'enfance va osciller entre pessimisme et idéalisme. Ces discours prégnant dans l'inconscient et la culture chrétienne peuvent être à l'origine des abus de toutes sortes, dont la pédophilie des clercs en particulier. Au Moyen Age l'enfant est considéré comme un être charnel, doté d'une beauté envoûtante. La figure de la femme idéale est celle d'une mère vierge, et d'une mère qui n'engendre pas une fille, mais un fils. La mystique médiévale en vient à définir l'enfant comme un être affectif comme la femme sans être une femme. L'enfant est donc vu comme une femme, mais en moins diabolique. Avec cette polarisation de la sexualité de la Vierge Marie, on en arrive au sommet de l'horreur quand le

prêtre pédophile use de ce discours idéaliste envers sa victime : « C'est très beau tu sais. Ce qu'on fait, c'est très pur. Si tu savais comme nous rendons grâce à Dieu en faisant cela. » L'enfant ne peut qu'y croire... *L'existence de la pédophilie dans l'Eglise résulte de la rencontre entre l'immaturation psychique et sexuelle de certains prêtres, et leur fantasme de toute puissance qu'il nous faut maintenant aborder.*

Le fantasme de la toute puissance

Cette toute puissance n'est pas seulement une conséquence de leur propre immaturité, mais un produit du cléricalisme, et du fonctionnement organisationnel de l'Eglise catholique. Il convient de relier la raison de la pédophilie, des prêtres concernés, à la question du pouvoir. C'est à dire aux figures de la paternité, et du sacré qui caractérisent la hiérarchie de l'Eglise. La pédophilie d'un prêtre crée un choc entre deux figures sacrées : celle du prêtre, et celle de l'enfant. La première est issue de la société traditionnelle, et sa légitimité vient d'en haut, le prêtre constituant un être à part, intouchable, sacré (Concile de Trente, dont on n'est toujours pas sorti au niveau de la structure symbolique cléricale). Cette figure sacrée vient abuser, sexuellement, la figure sacrée de la modernité : l'enfant. Le prêtre a tout pouvoir, et il peut en user et abuser (rites, catéchisme, organisation matérielle et financière, soumission, etc). Il est presque Dieu. Et on observe aujourd'hui les dérives autoritaires, voire théocratiques du jeune clergé identitaire et traditionaliste. Le prêtre est donc un presque Dieu... il est pensé par l'Eglise comme tel, et se vit lui-même comme étant

doté d'une double nature. Il est humain comme les autres, mais il est ontologiquement tout autre. L'Eglise catholique considère alors que le prêtre agit « *In Persona Christi* ». Ainsi, lorsqu'il revêt la charge qui lui est confiée, c'est le Christ lui-même qui oeuvre à travers lui. En fait, c'est un personnage sacré dans toutes les occasions, et les composantes de son ministère. Or croire qu'un prêtre est un « autre Christ », cela a des conséquences pour les personnes vulnérables, victimes d'abus. Comment en effet dénoncer un prêtre, son « père », un presque Dieu ? D'autant que certains prêtres pédophiles le font au nom de Dieu : « C'est Dieu qui pénètre en toi. »

Cette toute puissance de l'infaillibilité à remettre en cause

L'expression : « toute puissance de Dieu », revient sans cesse dans la liturgie. Et cette toute puissance interfère avec celle reconnue à l'Eglise, et à sa hiérarchie. C'est toute la question de l'infaillibilité de l'Eglise, et du pape, avec en creux, dans l'inconscient collectif catholique, chez ses responsables hiérarchiques la non répudiation de la théologie de la « *societas perfecta* ». Cette infaillibilité, de l'Eglise catholique, est donnée avant celle même du pape. L'Eglise ne peut pas se tromper, car le Saint Esprit la protège des erreurs. Une infaillibilité indéfectible, c'est-à-dire que l'Eglise demeure l'institution du Salut jusqu'à la fin du monde. Le concile Vatican II a certes modifié ceci dans deux directions en insistant sur l'idée de sacerdoce commun à tous les fidèles, tout en valorisant, parallèlement, la place des évêques. Cependant la configuration au christ, en tant

que « *in persona Christi* », rappelle au prêtre qu'il n'est pas totalement de ce monde. D'où le fait, que la pédophilie des prêtres est aussi la conséquence de cette toute puissance fantasmée au sein de l'Eglise. Le pape François est conscient de cet enjeu. C'est pourquoi il accuse le cléricalisme, sans toutefois en tirer les leçons théologiques et doctrinales, d'être responsable de la pédophilie au nom de cette posture de toute puissance infallible des clercs. D'où aussi son souci d'organiser une vaste consultation, à l'échelle planétaire, pour traiter de la question de la pédophilie au sein de l'Eglise catholique.

Bilan de la commission pontificale pour la protection des mineurs

En 2014, sous l'impulsion du pape François, une commission pontificale pour la protection des mineurs est créée. Parmi les huit membres qui composent cette commission, quatre sont des femmes laïques. L'Irlandaise Marie Collins, figure reconnue de la lutte contre la pédophilie, démissionne le 1er mars 2017 en dénonçant dans un long texte le manque de coopération de la Curie romaine : « *Malgré la volonté du Saint-Père d'approuver toutes les recommandations que la commission lui a faites, il y a eu de multiples revers* ». Une lettre dans laquelle elle dénonce un « *la résistance* » de certains membres de la Curie. Sans la nommer directement, Marie Collins déplore aussi le « *manque de coopération* » de la Congrégation pour la doctrine de la foi, qu'elle juge « *honteuse* ». De simples recommandations, approuvées pourtant par le pape ont été écartées, regrette-t-elle. C'est ainsi que le projet de la création d'un tribunal spécial à

l'intention des évêques, ayant couvert certaines affaires, s'est heurté au refus du cardinal Muller, préfet de la Congrégation pour le doctrine de la foi. Le prélat a justifié son refus en arguant que cela n'était pas nécessaire, car les institutions adéquates existaient déjà. Or c'est faux ! De même, la Congrégation pour le doctrine de la foi a également refusé de communiquer aux laïcs - de la commission - les recommandations envoyées aux évêques, en matière de protection des enfants, souvent différentes pour chaque pays. Or, ces derniers souhaitaient unifier ces recommandations, afin qu'elles puissent mieux s'appliquer sur le terrain. « Bref, constatant que nous étions empêchés de travailler, je suis partie », conclut Marie Collins.

Peter Saunders, responsable en Grande Bretagne de la NAPAC (association de victimes), a été d'abord mis en congé par la commission, avant qu'il ne donne à son tour sa démission : « On m'a dit que Rome ne s'était pas faite en un jour, mais le problème c'est qu'il ne faut que quelques secondes pour violer un enfant. » « La commission veut des « survivants » dociles, c'est pourquoi je ne reviendrai pas » a-t-il conclu. Cette commission a toutefois été reconduite, alors que son mandat expirait en 2017, suite aux scandales pédophiles de l'Eglise chilienne. Toujours est-il que la pape François doit trancher sur les propositions faites par la commission, en septembre 2017 ; à savoir :

- la levée systématique de la prescription dans le cas d'abus sur mineurs,
- la levée du secret pontifical, pesant sur les procédures canoniques, car « il empêche les victimes d'avoir accès aux informations sur les procédures en cours »,

- le prononcé de sanctions réelles contre les évêques ou responsables de communauté, ayant couvert des prêtres pédophiles, comme le prévoit le motu proprio du pape François : « Comme une mère aimante ».

Certes le pape François déplore que l'Eglise ne soit plus une maison sûre pour les enfants, mais sa « lettre aux catholiques du monde entier », publiée en 2018, dans laquelle il reconnaît que la pédophilie des clercs est bien un phénomène mondial a été mal reçue par les associations des victimes. Elles estiment que le pape François n'est pas allé jusqu'au bout de sa politique de « tolérance zéro ». L'année 2019 a débuté par le Sommet sur la protection des mineurs, voulu par le pape François, avec la présence des présidents des conférences épiscopales, des spécialistes, mais aussi des victimes venues témoigner. Mais force est de constater qu'au cours des discussions, le pape n'est pas apparu comme étant vraiment du côté des victimes, et de ceux et celles qui ont essayé de faire bouger les lignes au cours de ce Sommet (comme a tenté de le faire le cardinal Marx de Munich ou Mgr Colerige, un évêque australien très engagé dans la lutte contre les abus du clergé). *Le pape a ainsi consacré la moitié de son discours à expliquer que la pédophilie existe partout. Il s'est ensuite polarisé à présenter les agressions sexuelles comme relevant du Diable, et il s'est refusé à remettre en cause le fonctionnement de l'Eglise, et la question du sacerdoce. Sans compter que la « tolérance zéro » a été gommée des conclusions finales de son discours. La veille de son intervention de clôture, François fustigera les accusateurs de l'Eglise. Pour le pape l'Eglise est à servir comme elle est (sic). La nouvelle lettre apostolique du pape François, publiée le 9 mai 2019, parle certes d'obliger les*

prêtres à signaler les abus, mais uniquement auprès de leurs évêques, et en cas de manquement de ces derniers auprès de la Curie. Une lettre qui a à nouveau déçu nombre d'associations de victimes et de fidèles sensibilisés à ces questions, d'autant que le pape François ne prévoit pas de sanctions en cas de non respect des nouvelles procédures. Ce qui n'empêche pas le pape de décider, ponctuellement dans telle ou telle situation, de sanctionner lui même tel ou tel évêque qui auraient couvert des clercs pédophiles. ***Un grand chemin reste encore à accomplir pour que l'Eglise catholique, et ses responsables empruntent une route moins sinieuse, et plus libératrice pour les victimes de prêtres pédophiles...***

Conclusion

Le système d'agression sexuelle au sein de l'Eglise catholique ne s'explique, ni par la méchanceté des hommes, ni même par la perversité de la société environnante, mais par ses propres logiques qu'elles soient de nature théologique ou synodale. Ce qui est en cause ce n'est ni la libération des mœurs, ni l'homosexualité de nombreux prêtres... Ce n'est pas davantage l'obligation du célibat ecclésiastique (même si son abrogation s'imposera dans les années à venir), dès lors qu'il est établi que la pédophilie ne constitue en rien une sexualité de substitution, comme peuvent l'être le concubinage de prêtres, les amours tarifés et l'homosexualité. Ce qui est en cause, c'est la rencontre entre des prêtres aux personnalités immatures - psychiquement et sexuellement - et un système entretenant des fantasmes infantiles de toute puissance divine. D'où la nécessité de

réformer l'Eglise en profondeur, dans son fonctionnement clérical et dans sa doctrine dogma/disciplinaire. Le pape François semble conscient de ces enjeux, lorsqu'il fait notamment du cléricalisme son cheval de bataille... Signe qu'il a bien compris que ***les abus sexuels au sein de l'Eglise sont d'abord des abus de pouvoir***. Toutefois, il semble s'être arrêté en chemin devant le vertige des réformes à entreprendre.

Christian Terras, directeur de Golias, a été auditionné, en 2019, par la Commission Sauvé

Pour aller plus loin : avec les éclairages de Paul Ariès, politologue (voir notamment son livre aux éditions Larousse (« L'Eglise face à la pédophilie »))
